

## VILLEBON AVEC VOUS

# Agir pour que Villebon-sur-Yvette demeure une ville paisible

Villebon-sur-Yvette est connue pour être une commune plutôt tranquille et assez préservée des problèmes d'insécurité.

Pour autant, et même si notre commune reste un îlot de calme dans un environnement instable et incertain, la vigilance s'impose. En effet, comme partout, des actes de délinquance et d'incivilité sont à déplorer sur notre territoire, même si leur nombre reste moins élevé par rapport à d'autres communes proches.

D'après les chiffres du ministère de l'Intérieur, et comme pour la plupart des communes, les délits constatés le plus fréquemment sont les vols, les destructions et dégradations volontaires commises sur des biens, notamment les véhicules. La Ville elle-même en a été victime, en marge des émeutes de la fin juin 2023, avec la dégradation des portes d'entrée de la mairie.

Puis, arrivent les cambriolages. Ils sont en forte hausse sur l'ensemble de la région Île-de-France (+ 50 % entre l'été 2022 et l'été 2023) et la commune n'échappe malheureusement pas à cette tendance sans disposer pour le moment des données chiffrées précises.

Au-delà de l'action des forces de gendarmerie dont le rôle est d'assurer la sécurité publique, et de la justice lorsque les auteurs sont confondus, un sens accru de la responsabilité individuelle et collective est indispensable.

À cet égard, la Commune prend toute sa part, puisqu'elle s'est dotée depuis de nombreuses années d'une police de proximité et de 40 points de captation d'images répartis sur le domaine public. De nouvelles caméras seront installées en 2024 afin de compléter le dispositif existant et de mieux mailler

notre commune. Ces caméras ont plusieurs effets : tout d'abord, celui de dissuader les délinquants, puisque les panneaux en entrée de ville en font état ; ensuite, de faciliter le travail d'enquête des gendarmes qui les réquisitionnent ; enfin, pour la justice qui s'en sert dans le cadre des procédures engagées.

Côté sécurité publique, la gendarmerie et la police municipale organisent tout au long de l'année "l'Opération Tranquillité Vacances", qui permet aux Villebonnais partant en congés de se signaler afin qu'une surveillance régulière de leur habitation soit faite en leur absence.

En complément, la municipalité a institué depuis 2017 une participation citoyenne, sous la forme d'un réseau « d'habitants relais ». En effet, les Villebonnais sont les meilleurs experts de leur quartier et donc les mieux à même de connaître les personnes âgées isolées, remarquer des mouvements anormaux ou une absence prolongée de leur voisinage.

Les « citoyens relais » ont deux missions principales : premièrement, informer ou alerter les forces de l'ordre (gendarmerie ou police municipale) lorsqu'un fait ou un événement est de nature à troubler la tranquillité publique ; deuxièmement, relayer auprès de la population les conseils de prévention et les actions des forces de l'ordre.

Précision importante : le dispositif des citoyens relais a pour objectif d'encourager la solidarité et l'attention aux autres. Il n'a en revanche aucunement vocation à concurrencer le service public de sécurité assuré par les forces de l'ordre. La charte d'engagement que doivent signer les volontaires interdit d'ailleurs expressément de transmettre des informations concernant la

vie privée de son voisinage et d'intervenir soi-même en cas de suspicion d'une infraction. La municipalité entend dynamiser ce réseau. Aussi, les habitants qui souhaitent y participer sont invités à se rapprocher de la police municipale.

Par ailleurs, les données nationales mettent en exergue les violences faites aux personnes, ainsi que les violences intra familiales. Bien que leur nombre reste très modeste à Villebon-sur-Yvette, dans les situations qui l'exigent, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne les victimes de violence, dans le respect strict de la confidentialité. En outre, la Commune est membre de l'association de prévention spécialisée AAPISE, anciennement Inter'val, dont l'objet est d'aider, sur notre territoire, les jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles en difficulté, afin d'empêcher une rupture du lien social ou de réparer ce lien.

Et parce que la prévention de la délinquance passe aussi par la lutte contre la récidive et donc par la réinsertion sociale des personnes condamnées, le Conseil municipal a, le 30 septembre dernier, habilité les services municipaux à accueillir en leur sein des personnes condamnées pour des actes d'incivilité ou de petite délinquance à des travaux d'intérêt général ou à des travaux non rémunérés, dans les conditions prévues par la loi.

Prévention, participation citoyenne, accompagnement des victimes, réinsertion des personnes condamnées, soutien à l'action des forces de l'ordre... Tous les leviers sont activés par la municipalité pour que notre ville demeure, malgré le contexte global défavorable, une ville aussi paisible que possible.

**Victor Da Silva, Patrick Batoufflet, Nathalie Plumail, Romain Millard, Michèle Boulanger, Mohamed Dehbi, Dominique Rousseau, Dominique Fontenaille, Olivia Lucas, Olivier Lehoussel, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi, Théophile Alsac. [www.villebonavecvous.net](http://www.villebonavecvous.net)**